

---

## Analyse DDTM

---

**COUSIN Bernard PREF76** <bernard.cousin@seine-maritime.gouv.fr>

22 octobre 2021 à 10:42

À : Union des Victimes de Lubrizol <uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com>

*Monsieur HOLLEVILLE bonjour,*

*Voici la réponse de monsieur le préfet qui vous apporte des éléments factuels rassurants:*

Par message du 15 octobre 2021, vous avez sollicité auprès de mes services la transmission de l'intégralité des analyses effectuées par l'OFB sur l'étang de Forges les Eaux

Vous faites référence à un article du Poulpe qui évoque deux procédures judiciaires conduites par l'OFB et la DDTM qui ont réalisé des campagnes d'analyses sur les cours d'eau et des plans d'eau sous le panache dont 2 étangs à Forges les Eaux.

Comme vous le savez, l'incendie Lubrizol a donné lieu à une campagne de prélèvements sans précédent sur l'air, les sols, les végétaux, les produits d'origine animale (œufs, lait), les poissons, les eaux (dont eaux destinées à la consommation humaine) et les sédiments.

S'agissant particulièrement des prélèvements sur le milieu aquatique :

### 1./ Volet sanitaire

L'ARS a piloté les campagnes de prélèvements relevant du domaine de l'alimentation en eau potable, campagnes qui n'ont pas fait apparaître de problème particulier, toutes les eaux traitées sur la zone de Rouen étant parfaitement potables. Ce sujet a déjà été présenté en CTD et publié sur le site internet de la préfecture.

### 2./ Volet environnemental

La DDTM a coordonné les prélèvements liés aux impacts environnementaux dans le milieu aquatique (hors procédure judiciaire). Les nombreux prélèvements environnementaux réalisés ont porté sur les cours d'eau (dont la Seine et la Darse aux bois) et les plans d'eau.

Tous ces prélèvements et résultats ont déjà été présentés en CTD et ont été publiés sur le site internet de la préfecture et montrent, comme l'ITEM (Interprétation de l'État des Milieux), la non dégradation des milieux sols et végétaux pour les paramètres recherchés à l'exception naturellement de la darse du bassin au Bois qui avait été neutralisée pour y concentrer le déversement des fluides et produits d'extinction.

### 3./ Volet judiciaire

L'OFB, dans le cadre de ses prérogatives judiciaires, a notamment réalisé des prélèvements en Seine, sur des cours d'eau et des plans d'eau situés dans le périmètre du panache de fumées. Les prélèvements réalisés par l'OFB, sous couvert de l'autorité judiciaire, n'ont pas été pilotés par la DDTM. A la suite de l'impossibilité en droit, pour l'OFB, de communiquer les documents, l'autorité judiciaire a été saisie par la DREAL, et le Parquet de Paris a autorisé cette diffusion des résultats des prélèvements aux services de l'État, mais sous réserve d'un usage strictement interne.

Il peut néanmoins vous être indiqué que les prélèvements font ressortir, pour 4 d'entre eux, des quantifications sur les paramètres « Zinc » et « Indices Hydrocarbures », dans de très faibles concentrations, de l'ordre de la centaine de microgrammes/l. De plus, il a été constaté des traces de ces paramètres dans certains sites mais pas dans d'autres situés à proximité, dont l'étang de Forges les Eaux, ce qui ne permet pas d'en déduire que ces concentrations en zinc sont liées à l'incendie.

Ces résultats ne mettent pas en évidence un risque sanitaire. Il faut noter que si les analyses avaient mis en évidence un tel risque, l'organisme ayant réalisé les prélèvements dans un cadre judiciaire aurait nécessairement dû alerter les services de l'État, ce qui n'a pas été le cas, afin que ces derniers puissent mettre en œuvre les mesures conservatoires s'imposant.

Vous comprendrez que, dans ce cadre, sans alerte de l'OFB et sans risque sanitaire avéré, il n'est juridiquement pas permis de communiquer sur ces résultats, l'absence d'incidence en termes de santé publique rendant au surplus cette interrogation sans objet.

--

**Bernard COUSIN**

Directeur

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial**

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Re: Analyse DDTM

**De :** Union des Victimes de Lubrizol <[uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com](mailto:uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com)>

**Pour :** Bernard Cousin <[bernard.cousin@seine-maritime.gouv.fr](mailto:bernard.cousin@seine-maritime.gouv.fr)>, Sandrine Fleury <[sandrine.fleury@seine-maritime.gouv.fr](mailto:sandrine.fleury@seine-maritime.gouv.fr)>, bruno leclerc <[bruleclerc@wanadoo.fr](mailto:bruleclerc@wanadoo.fr)>, Pierre-Emmanuel Brunet <[brunet.pierre-emmanuel@neuf.fr](mailto:brunet.pierre-emmanuel@neuf.fr)>, Simon De Carvalho <[simondecarvalho@protonmail.com](mailto:simondecarvalho@protonmail.com)>, Antoine DUCHENE <[antoine.duchene@fenvac.org](mailto:antoine.duchene@fenvac.org)>, Laurent Hellier <[laurent.hellier@publihebds.fr](mailto:laurent.hellier@publihebds.fr)>, Manuel SANSON <[manuel.sanson@lepoulpe.info](mailto:manuel.sanson@lepoulpe.info)>, Manon LOUBET <[manon.loubet@publihebds.fr](mailto:manon.loubet@publihebds.fr)>

**Date :** 21/10/2021 18:34

[Texte des messages précédents masqué]